

Métiers de l'agriculture, du paysage, de la forêt, de l'agroalimentaire et des services

CFPPA DE BOURG-LÈS-VALENCE

Avenue de Lyon

26500 Bourg-lès-Valence

www.cfppa-bourg-les-valence.fr

04 75 83 23 10

cfppa.bourg-les-valence@educagri.fr



OBJECTIFS

Dans le cadre d'un plan de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et/ou de développement de compétences des entreprises et/ou de cellule de reclassement (reconversion, licenciement), vous vous engagez dans une démarche VAE sur proposition de votre employeur et avec son appui.

Vous allez vous préparer à la rédaction d'un dossier de validation et à l'entretien avec le jury. Vous choisirez et relaterez dans un dossier de validation des expériences qui valorisent vos compétences en fonction du diplôme visé. Vous serez accompagné(e) par une personne référencée par le ministère en charge de l'agriculture.


CONTENU DE LA FORMATION

L'accompagnement est un appui méthodologique permettant de repérer et décrire les activités développées au cours des expériences vécues, de les rapprocher du référentiel de la certification visée pour élaborer le dossier de validation.

1. Mise en place d'un échéancier : avec votre accompagnateur, vous définirez un calendrier de travail.
2. Aide à l'appropriation du dossier de validation : les explications de votre accompagnateur vous aideront à comprendre les attendus du jury et à vous lancer dans l'écriture
3. Présentation du référentiel : votre accompagnateur vous fournira des repères sur le contenu du référentiel du diplôme visé / pour vous permettre de bien cibler vos expériences
4. Exploration des expériences : lors d'entretiens oraux, vous serez amené(e) à raconter/décrire vos expériences pour choisir les activités les plus pertinentes au regard du diplôme. L'accompagnateur prendra des notes et/ou enregistrera et pourra vous les remettre.
5. Rédaction progressive du dossier : vous aurez à rédiger votre dossier, travail personnel de description et d'analyse de vos activités. L'accompagnateur vous aidera à mettre en mots et expliciter vos activités. Votre dossier sera lu au fur et à mesure et des suggestions pourront être apportées pour aboutir à une formulation qui aura du sens pour vous et qui sera plus en lien avec le référentiel du diplôme
6. Préparation à l'entretien avec le jury : votre accompagnateur expliquera l'objectif, le cadre et le déroulement de l'entretien. Il vous conseillera sur la façon d'appréhender les questions du jury. Vous participerez à une simulation d'entretien. Des experts du diplôme pourront être mobilisés.

NB : En aucun cas, l'accompagnement ne consistera à écrire le dossier de VAE à la place du ou de la candidat(e). L'accompagnement s'engage sur un appui méthodologique et non sur le résultat de la validation.

 DURÉE : 15 heures

 PROCHAINE SESSION :
Tout au long de l'année

 PUBLICS CONCERNÉS :
Entreprises et organisations

 95 %
taux de satisfaction
(2022)

 63 %
taux de réussite
(2022)



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

L'accompagnement alterne des phases d'entretien individuel avec l'accompagnateur, des temps de travail en groupe et de travail personnel.

Les entretiens et les temps de travail peuvent se dérouler au centre de formation et/ou en entreprise et/ou à distance.

Vous pourrez accéder aux ressources pédagogiques (ouvrages techniques, référentiels, périodiques, ...) du centre de formation.

Vous pourrez réaliser l'impression finale des 7 exemplaires de votre dossier de validation.

L'accompagnateur détient l'expertise de l'écoute, du conseil, des référentiels et de la démarche de VAE du ministère en charge de l'agriculture. Il a accès aux outils de travail du jury. Il peut mobiliser des experts dans différents secteurs professionnels.

En entreprise, vous bénéficiez d'un appui organisationnel et logistique pour faciliter la mise en œuvre de votre accompagnement (hors et pendant le temps de travail).

CONDITIONS D'ACCÈS

En entreprise, vous serez sollicité(e) pour participer à une réunion d'information collective sur la VAE. Un projet de VAE collective est soumis à validation par l'entreprise au sein de laquelle elle est mise en œuvre.

DÉROULEMENT

- Formation entièrement présentielle
- Mixte (présentielle et distance)
- Entièrement à distance

COÛT ET FINANCEMENT

Financements :

- Compte CPF
- Autofinancement
- VIVEA
- Pôle Emploi

Coût horaire: 70€ par personne accompagnée

Contactez le CFPPA pour plus d'informations.

RYTHME DE LA FORMATION

15 heures

Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00



→ **Tout au long de l'année**

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Démarche préalable de demande d'inscription auprès de la DRAAF SRFD via "démarches simplifiées" en utilisant le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recevabilite-vae-region-aura>.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

L'accompagnement en VAE collective se met en place à partir d'un minimum de 6 salariés de la même entreprise ou du même secteur d'activités professionnelles.

MOYENS TECHNIQUES

Vous pourrez accéder aux ressources pédagogiques (ouvrages techniques, référentiels...). Accès à un ordinateur sur demande.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Vous transmettez à l'autorité certificative un dossier en plusieurs exemplaires. Vous passerez un entretien avec un jury.

La Certification visée dans la VAE fait partie d'un des diplômes et certifications du Ministère de l'Agriculture en fonction de votre projet (l'accompagnateur peut vous aider à choisir le diplôme en amont de la prestation).

Vous pourrez bénéficier d'une validation totale, partielle ou un refus de validation de la part du jury.



Le centre est labellisé H+ pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour tout besoin spécifique.

